



CONCOURS EXTERNE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

SESSION 2024

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

RÉPONSE, À PARTIR D'UN TEXTE REMIS AUX CANDIDATS, À DES QUESTIONS SUR LA COMPRÉHENSION DE CE TEXTE ET L'EXPLOITATION D'UNE OU PLUSIEURS EXPRESSIONS FIGURANT DANS CE TEXTE.

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comporte 6 pages, y compris celle-ci.
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant

Sécurité des Jeux olympiques : et les autres territoires ?

Publié le 12/05/2023 • Par [Nathalie Perrier](#) • dans : [A la une](#), [A la Une acteurs du sport](#), [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu expert acteurs du sport](#), [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#)



V. Joly / Abaca

A quelques mois de la Coupe du monde de rugby et à moins de 450 jours des Jeux olympiques de Paris, de nombreux élus redoutent que la sécurisation de ces événements sportifs ne se fasse au détriment de celle de leur territoire.

Ils n'accueilleront ni la Coupe du monde de rugby en septembre, ni les Jeux olympiques à l'été 2024, et c'est bien ce qui les inquiète. Alors que ces deux événements se rapprochent, un certain nombre de collectivités tirent la sonnette d'alarme et s'interrogent : la France sera-t-elle à même d'assurer la sécurité des villes hôtes sans mettre à mal celle des autres territoires ? Ne risque-t-il pas d'y avoir, in fine, des **victimes collatérales** ? En coulisses, les **tractations** avec les préfetures ont déjà commencé pour tenter de sauver, qui sa saison, qui son festival.

La présentation du dispositif de sécurité des JO 2024 à l'automne a, de fait, jeté un froid. Pour faire face au défi que constitue ce grand événement sportif – menace terroriste, troubles à l'ordre public, hausse de la **délinquance**... –, le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a décidé de concentrer les moyens autour des sites olympiques. Il a également annoncé « le report ou l'annulation de tous les événements en France qui demandent des unités de force mobile ou la présence très forte de nombre de policiers » et ajouté qu'« il n'y aura pas de CRS des plages cette année-là ».

Des stations balnéaires **démunies**

De quoi faire bondir l'Association des maires de France (AMF), qui le répète : « La sécurisation des Jeux olympiques de 2024 à Paris, qui relève de l'Etat, ne peut se faire **au détriment** des communes dynamiques qui accueillent des événements culturels, sportifs, festifs ou commerciaux. » La très prisée station balnéaire de Saint-Malo (47 600 hab., Ille-et-Vilaine), qui voit défiler, l'été, un million de visiteurs, ne cache pas ses **appréhensions**. « Nous sommes l'une des villes les mieux dotées en CRS avec, chaque année, dix CRS qui surveillent, avec les 29 maîtres-nageurs sauveteurs [MNS] des Sauveteurs en mer, nos plages, explique Florence Abadie, adjointe au maire [centre droit], chargée de la sécurité. La présence des CRS est cruciale car extrêmement dissuasive. Comment allons-nous faire sans eux ? »

(...)

Car si les élus du littoral comprennent bien les enjeux de sécurisation des JO, ils n'entendent pas en faire les frais. « Pour nous, le point noir est vraiment l'absence des renforts habituels. Les CRS sur les plages ne sont qu'une petite partie des effectifs et leur nombre a eu tendance à **diminuer** ces dernières années, mais ils n'en sont pas moins très utiles et épaulent grandement les maîtres-

nageurs sauveteurs. L'absence de renfort de forces mobiles, tantôt CRS, en zone police, tantôt gendarmes mobiles, représente un enjeu de sécurité encore plus grand. Ce sont ces unités mobiles qui nous aident à tenir le terrain dès l'arrivée massive de certaines catégories de touristes peu exemplaires qui exportent sur nos littoraux la délinquance des grandes villes et métropoles », ajoute Yannick Moreau.

Sans ces unités, de très nombreuses stations balnéaires pourraient se trouver démunies l'an prochain pour garantir l'ordre public. C'est ce que redoute celle de La Grande-Motte (8 600 hab., Hérault), dont la population peut atteindre, certains jours, 100 000 personnes. « **La sécurité est une mission régalienn**e et, ni les policiers municipaux, et encore moins les MNS, n'ont les **compétences** "maintien de l'ordre" », souligne Jean-Michel Weiss, le patron de la police municipale, qui n'hésite pas à tacler : « Quand on n'a pas les moyens d'accueillir les JO, il ne faut pas postuler. »

(...)

A Saint-Malo, la municipalité réfléchit déjà à des solutions alternatives : « On va peut-être devoir recruter pour l'été plus d'agents temporaires de police municipale, faire appel à plus de MNS, envisage Florence Abadie. On étudie aussi la possibilité d'embaucher des agents de sécurité pour certaines soirées. »

Des subventions pour la vidéoprotection

A la station phare de Biarritz (25 900 hab., Pyrénées-Atlantiques), Martine Vals, l'adjointe au maire (SE) chargée de la sécurité travaille, elle aussi, à la préparation de l'été 2024, en lien avec les services de l'Etat. « Biarritz voit sa population tripler, voire quadrupler, l'été et les grands événements sportifs vont encore doper le tourisme. C'est très positif. Mais il sera particulièrement difficile pour nous, notamment en raison des **contraintes** budgétaires, de recruter des policiers municipaux en plus qui, de toute façon, jouent un rôle de police de proximité et non de maintien de l'ordre. On espère pouvoir bénéficier de subventions du FIPDR [fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation] pour pouvoir développer, d'ici là, la vidéoprotection et **optimiser** les interventions », avance-t-elle.

D'autres collectivités misent sur un savant jeu d'agenda. Une douzaine de festivals, qui nécessitent une sécurisation avec des unités de force mobile, ont accepté de modifier leurs dates, comme ceux d'Avignon, des Vieilles Charrues, l'Interceltique de Lorient... Pour les autres, les préfets décideront au cas par cas selon le calendrier en quatre phases figurant dans la circulaire interministérielle diffusée le 13 décembre 2022.

Ce texte prévoit deux zones rouges (18 juillet-11 août, 24 août-8 septembre), où seuls les événements ne nécessitant que des forces « départementales ou locales » pourront avoir lieu, sous réserve d'**aménagement**s en lien avec les collectivités. De quoi, là encore, susciter de vives réactions des élus locaux. Inquiet pour la tenue des Eurockéennes en 2024, Damien Meslot, maire (LR) de Belfort, avait ainsi commenté les annonces du ministre de l'Intérieur : « Cela signifie donc qu'un pays comme la France n'est plus en capacité d'organiser de grands événements sans mettre à l'arrêt le reste du pays. »

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

A - EXPLICATION ET VOCABULAIRE (8 points)

Suite à la lecture du texte, vous traiterez chacune des questions suivantes :

Question n° 1 (3 points soit 0,5 point par synonyme)

Donnez un seul synonyme pour les mots suivants :

- « tractations »

- « délinquance »

- « au détriment »

- « compétences »

- « optimiser »

- « aménagements »

Question n° 2 (2 points soit 0,5 point par antonyme)

Donnez un seul antonyme des mots suivants :

- « démunies »

- « appréhensions »

- « diminuer »

- « contraintes »

Question n° 3 (1,5 points)

Expliquez en quelques lignes les termes « victimes collatérales »

Question n° 4 (1,5 points)

Expliquez en quelques lignes les termes « la sécurité est une mission régaliennne »

B – COMPRÉHENSION (12 points)

Dans vos réponses, vous veillez à rendre compte des idées du texte sans en recopier les phrases.

Question n° 5 (3 points)

Pouvez vous citer les trois défis que constituent les Jeux Olympiques en matière de sécurité ?

Question n° 6 (2 points)

D'après le texte, quels sont les impacts du dispositif de sécurité prévu pendant le JO 2024, sur les stations balnéaires ?

Question n° 7 (2 points)

Expliquez ce que prévoit la circulaire interministérielle du 13 décembre 2022 ?

Question n° 8 (5 points)

Comment les élus locaux essayent de s'organiser pour sécuriser les prochaines manifestations estivales ?